



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2018-119

PUBLIÉ LE 12 NOVEMBRE 2018

Sommaire

PREF-DSRHM

32-2018-11-09-002 - 2018 1109 Arrêté préfectoral accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de Condom, du jeudi 15 novembre 2018, 15h au vendredi 16 novembre 2018, 20h (1 page)

Page 3

PREF-DSRHM

32-2018-11-09-002

2018 1109 Arrêté préfectoral accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de Condom, du jeudi 15 novembre 2018, 15h au vendredi 16 novembre 2018, 20h



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU GERS

N° d'enregistrement :

Préfecture
Direction de la stratégie,
des ressources humaines et des moyens
Service des coordinations
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative

ARRÊTÉ

accordant la suppléance des fonctions préfectorales,
à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom,
du jeudi 15 novembre 2018, 15 h, au vendredi 16 novembre 2018, 20 h

La préfète du Gers,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret 8 décembre 2017 nommant Catherine SÉGUIN, préfète du Gers,

VU le décret du 8 novembre 2016 nommant M. Guy FITZER secrétaire général de la préfecture du Gers,

VU le décret du 6 décembre 2017 nommant Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom,

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,

VU la circulaire du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets,

Considérant l'absence simultanée de Mme Catherine SÉGUIN, préfète du Gers et de M. Guy FITZER, secrétaire général de la préfecture du Gers, du jeudi 15 novembre 2018, 15 h, au vendredi 16 novembre 2018, 20 h,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales du jeudi 15 novembre 2018, 15 h, au vendredi 16 novembre 2018, 20 h.

Article 2 : Le précédent arrêté préfectoral n° 32-2018-10-26-001, en date du 26 octobre 2018, accordant la suppléance des fonctions préfectorales, à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom, est abrogé.

Article 3 : M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la sous-préfète de Condom sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le 09 NOV. 2018



La préfète

Catherine SÉGUIN